

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4662

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par le groupe Alliade**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande des collectivités publiques, le groupe Alliade a acquis 228 logements dans les copropriétés privées Caravelle et Terraillon du quartier du Terraillon à Bron. Ces acquisitions ont été faites en prévision de l'opération de démolition/reconstruction prévue sur ce site dans le cadre du partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Dans la perspective des futures démolitions, 98 des 228 logements concernés étaient maintenus provisoirement vacants pendant l'année 2005 pour un coût total de 529 929 € se répartissant en :

- perte de recettes	465 601 €
- coût de sécurisation	64 328 €

Il est proposé de répartir le coût de cette vacance entre les partenaires, selon le montage financier suivant :

- Communauté urbaine	420 513 €
- commune de Bron	41 904 €
- groupe Alliade	67 512 €

Pour mémoire, les participations de la Communauté urbaine au titre des années 2003 et 2004 se sont élevées à respectivement 202 874 € et 318 895 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine au portage de la vacance des logements au titre de l'année 2005 dans les copropriétés dégradées acquises par le groupe Alliade dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Terraillon à Bron, sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 420 513 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante avec le groupe Alliade.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0047.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,